



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015, le règlement no. 450-15 modifiant le règlement d'emprunt numéro 430-13 autorisant les travaux d'assainissement des eaux usées et la construction d'un réseau d'égout pour le secteur Village a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au vendredi, de 8 :00 à 12 :00 heures et de 13 :00 à 16 :00 heures.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce huitième jour d'avril deux mille quinze.**

La secrétaire-trésorière  
et directrice générale,

---

Francine Milot